

Plaidoyer pour l'accueil local inconditionnel

Nous, associations, collectifs en soutien des personnes exilées et de personnes concernées,

Nous rappelons que l'humanité s'est construite par les déplacements humains. Nous défendons la **liberté de circulation et d'installation** : personne n'est légitime à décider qui a le droit ou pas d'émigrer.

Empêcher la migration constitue une **atteinte à l'intégrité de l'humanité** et une **négation de l'histoire des sociétés**.

Nous considérons que la diversité culturelle est une richesse notamment par les rencontres suscitées ; en résonance avec le principe à valeur constitutionnelle de fraternité, nous défendons l'idée que **la solidarité renforce les bases d'une société unie**.

Nous défendons **l'égal accès à l'autonomie, au droit de vivre dignement et sereinement** en soutenant les démarches locales visant à sortir les personnes des situations administratives précaires, avec des droits de séjour pérennes.

Nous refusons toute politique discriminante et injuste à l'égard des personnes exilées constituant une forme de violence institutionnelle : celle qui condamne et réalise du tri entre les humains, multiplie les risques pour la vie des personnes, produit de la défiance entre les individus, et construit des frontières qui tuent.

Pour nous, territoires accueillants et acteurs d'espaces d'accueil, nous **refusons dans notre action que les personnes exilées et accueillies aient à se justifier d'être parties** ; nous défendons des espaces dans la société où elles peuvent être accueillies sans se sentir obligées d'expliquer les causes de leur départ. Ces histoires sont généralement violentes et intimes, elles réactivent des vécus traumatiques, et par conséquent se partagent en fonction des affinités.

Nous nous opposons à la gestion sécuritaire des migrations car elle est guidée par la peur et fondée sur l'idée de la migration comme une menace. Nous souhaitons rétablir **un débat démocratique éclairé**, sur la base de données fiables, et autour de valeurs communes, pour **nous ressaisir du politique**.

Pour cela, nous défendons une politique respectueuse de la dignité sans préjugés et sans peurs. **Nous défendons l'effectivité des droits pour tous et toutes** qui est un principe fondamental de l'État de droit.

Le principe d'accueil doit ainsi permettre l'accès à l'ensemble des besoins vitaux, à l'hébergement et au logement, à l'alimentation, à l'hygiène, à la santé, à la mobilité, à l'éducation, aux droits culturels, au travail de manière à ce que chacun et chacune puisse accéder à l'autonomie. Penser une société de l'accueil revient à se sentir collectivement responsable face à la vulnérabilité de chacun et chacune dans les différents moments de la vie et donner une égale valeur à tout être vivant.

Nous défendons l'accueil inconditionnel pour garantir l'accès de tous et toutes aux lieux, dispositifs et services sans qu'aucun critère d'aucune sorte ne s'applique et que les propositions s'adressent aux personnes en situation de précarité économique, sociale et/ou administrative.

Il est indispensable d'organiser cet accueil car **il nous faut sortir de la gestion dans l'urgence** en co-construisant des politiques pérennes de solidarité.

Il s'agit de penser l'accueil dans les territoires, villes et villages, en reconnaissant la présence des personnes, qu'elles soient en transit plus ou moins long ou dans un souhait d'installation pérenne ; **en reconnaissant la citoyenneté de résidence**.

Nous défendons **l'égalité politique** c'est-à-dire l'idée selon laquelle chaque personne qu'elle soit établie ou nouvelle arrivante, est un sujet politique autonome et participe à la vie démocratique.

DANS L'INTÉRÊT GÉNÉRAL, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ONT UN RÔLE ESSENTIEL

Il s'agit pour elles de sortir du discours de l'impuissance ou de l'illégitimité et de prendre leur part de **responsabilité dans la protection des droits**.

Plusieurs constats sur les territoires fragilisent la cohésion sociale et obligent les collectivités territoriales à **agir dans le sens de l'accueil**. D'un côté, les collectivités territoriales pallient les effets néfastes des politiques nationales de non-accueil (fermeture des frontières, sous-dimensionnement du dispositif national d'accueil). De l'autre, elles répondent aux besoins non couverts par des normes qui traitent les personnes étrangères comme indésirables, en accentuant les inégalités d'accès aux droits et la concurrence des publics.

Les collectivités territoriales se retrouvent à répondre aux urgences sociales provoquées par la dégradation de l'État social et ses répercussions concrètes sur les personnes ; il s'agit ici de dépasser l'urgence et de **préparer les municipalités à agir de façon pérenne**.

Les collectivités territoriales jouent un **rôle-clé** d'intermédiaire incontournable pour mettre en acte les normes internationales par lesquelles l'État est lié, **pour protéger et rendre effectifs les droits fondamentaux**.

Les collectivités territoriales ont intérêt à agir dans le sens de l'accueil pour plusieurs raisons. Elles répondent tout d'abord à un **besoin urgent de préserver la cohésion sociale en protégeant la dignité humaine de tous et toutes, sans discrimination** y compris celle des personnes exilées présentes sur leur territoire ; et plus loin, de **préserver l'ensemble d'un écosystème local**, en répondant aux besoins sociaux sur son territoire.

L'accueil est par ailleurs une **contribution au bien commun** permettant le maintien et l'amélioration des services publics pour tous et toutes et le renforcement de la vitalité de la vie locale d'un point de vue culturel, démographique et économique.

Les collectivités territoriales ont pour cela des **marges de manœuvre** et des **ressources juridiques** sur lesquelles s'appuyer pour agir.

Les moyens de chacune des collectivités résultent également des **potentialités à créer des alliances** avec les autres acteurs et actrices du territoire, de la société civile et des opportunités partenariales.

PROPOSITIONS D'ACTIONS : ACCUEILLIR, RENDRE L'INSTALLATION POSSIBLE

Accorder le droit au séjour est une prérogative régaliennes de l'État, c'est pourquoi au niveau local, nous devons **soliciter nos imaginaires et notre créativité** : d'une part pour interroger le cadre légal, se saisir du potentiel de la décentralisation, et y trouver les brèches d'actions permises aux municipalités ; d'autre part, pour inventer des lieux, des espaces, et questionner nos relations, pour accueillir.

Nous proposons de **se saisir du droit comme ressource politique**.

S'auto-saisir des compétences locales pour assurer de conditions minimales d'existence et assurer l'accès aux droits

Des lieux pour accueillir

Les municipalités et les métropoles ont la possibilité de **créer et soutenir de nouveaux lieux d'accueil** pour les personnes en situation de précarité : hébergement, accueil de jour et accompagnement social, soutien alimentaire, hygiène et santé.

Ces lieux ont besoin de tenir compte des trois temporalités de l'accueil :

- le court terme : l'hébergement d'urgence, le transit ou le répit de courte durée ;
- le moyen terme, d'une procédure ou d'un temps de réflexion ;
- le long terme de l'installation.

Ces temporalités peuvent être pensées et mises en œuvre dans un lien de **coopération entre les municipalités et les collectifs citoyens**. Il est possible de mettre à disposition des lieux municipaux en soutenant l'engagement associatif et citoyen. Dans ce cas, l'expérience et l'encadrement par les collectifs citoyens doivent être prévus et soutenus par la municipalité, dans des **conditions mutuellement décidées**.

Ces lieux prêtent une attention au **collectif** et à la **convivialité**, en soutenant des formes de rencontres, entre représentants des collectivités, personnes concernées, personnes solidaires pour faire à plusieurs, s'inspirer mutuellement.

Le droit au logement comme priorité pour accéder aux autres droits

Les collectivités peuvent **renforcer leur politique locale du logement pour tous et toutes** avec plusieurs dispositifs :

- **Des priorités en matière d'habitat** : les communes sont l'autorité de rattachement des offices publics de l'habitat
- **La mise à disposition du parc de logements municipaux**
- **La lutte contre la vacance** des logements ou locaux inoccupés durablement pour répondre aux besoins urgents : adopter une politique de recensement, soutenir la réhabilitation, encourager la mise en location sociale et solidaire, travailler à l'incitation fiscale (taxe sur les logements vacants et majoration de la taxe d'habitation), préempter pour des nouveaux logements sociaux.
- **La réquisition** dans le cadre de la résorption de l'habitat précaire ou la pénurie de logement dans le cadre d'une urgence caractérisée et d'une carence justifiée de l'État, au nom des pouvoirs de police municipale en matière de sécurité, salubrité et tranquillité publique ainsi que de protection de la dignité humaine.
- **Les occupations temporaires** ou les conventionnements de squats.

Assurer le rôle historique d'aide sociale aux plus fragilisé·es :

- Maintenir son Centre communal d'Action sociale :

- Développer des services sociaux locaux ;
 - Instaurer des aides sociales facultatives ;
 - Approfondir les analyses légales des besoins sociaux au contexte local ;
 - Imaginer de nouveaux services sociaux locaux ;
- Pratiquer des tarifications sociales** pour l'accès aux services : alimentation, transport, eau...

- **Assurer le droit à la formation** : créer de nouveaux cadres quand les formations sont soumises au séjour légal, pour rendre la formation accessible à tous et à toutes ;

- Faciliter l'accès à la scolarité, au périscolaire et à la cantine.

Tous ces droits contribuent à **assurer l'autonomie des personnes** en situation de précarité administrative, et **sortir de la logique de la dépendance, de l'aide et de l'humanitaire**, pour assurer la qualité des liens entre les citoyen·nes.

Protéger et soutenir le tissu associatif et citoyen

Protéger les libertés associatives pour les actions de solidarité qui protègent les droits des personnes précarisées.

Soutenir et rendre visible le travail citoyen et associatif car accueillir c'est aussi accompagner : L'accompagnement dans les parcours et les projets nécessite de l'information, de l'écoute et de l'orientation vers les dispositifs et les ressources existantes.

Garantir la pérennité des actions alternatives en dehors des changements politiques et hors des pouvoirs publics.

Réaliser un travail critique du Contrat d'Engagement Républicain avec une proposition alternative : sur la base d'une charte fondée sur un autre type d'engagement réciproque afin de partager d'autres valeurs communes, discutées entre milieu associatif et pouvoirs publics locaux.

Renforcer la démocratie locale

Instaurer des instances avec des fonctions :

- de **contrôle démocratique** sur la légitimité politique et la justice sociale ;
- de **critique des politiques publiques** afin de veiller au respect du principe d'inconditionnalité ;
- de **formuler des propositions d'actions alternatives**, avec par exemple des conseils consultatifs.

Proposer des moments festifs et conviviaux